AGR240099
arrivée au greffe le 29/02/2024

Philippe SAUREL
Conseiller Municipal
Conseiller Métropolitain

Montpellier, le 28 Février 2024

Madame la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie
Chambre Régionale des Comptes Occitanie
500, Avenue des Etats du Languedoc
CS 70755
34064 Montpellier Cedex

Objet : Rapport d'observations définitives - Montpellier Méditerranée Métropole et Commune de Villeneuve les Maguelone

Madame la Présidente,

Suite au rapport d'observations définitives, « Montpellier Méditerranée Métropole et Commune de Villeneuve les Maguelone (Hérault) », voici les deux remarques que je tiens à formuler.

1/ Page 25 du rapport, un schéma représente la nature des risques en fonction de la proximité du rivage. Ce document est sourcé PCAET (annexe 1). Si ce schéma fait bien partie du PCAET à l'initiative de l'actuelle majorité, il est à noter qu'il copie voire qu'il plagie le schéma page 10 du manifeste de Montpellier que j'ai eu l'honneur de présenter à New-York en 2019 pour le sommet du climat (voir annexe 2 et 3).

2/ Page 55, la Chambre Régionale des Comptes Occitanie s'interroge sur l'emplacement du stade de football à Pérols alors qu'il est situé à proximité d'un corridor écologique et sur des zones de transparence hydraulique (Annexe 4).
Est-ce à dire que la proposition d'implantation du stade à Pérols au lieu de Montpellier n'était pas d'emblée viable et conforme aux attentes du SCOT ?

Voilà Madame la Présidente quelques remarques que je tenais à formuler sur l'ensemble du rapport étant pour ma part juste.

Veuillez accepter, Madame la Présidente, mes respectueuses salutations.

Philippe SAUREL

Maire-Président de la Métropole de Montpellier 2014/2020

figure 1 : nature des risques en fonction de la proximité du rivage

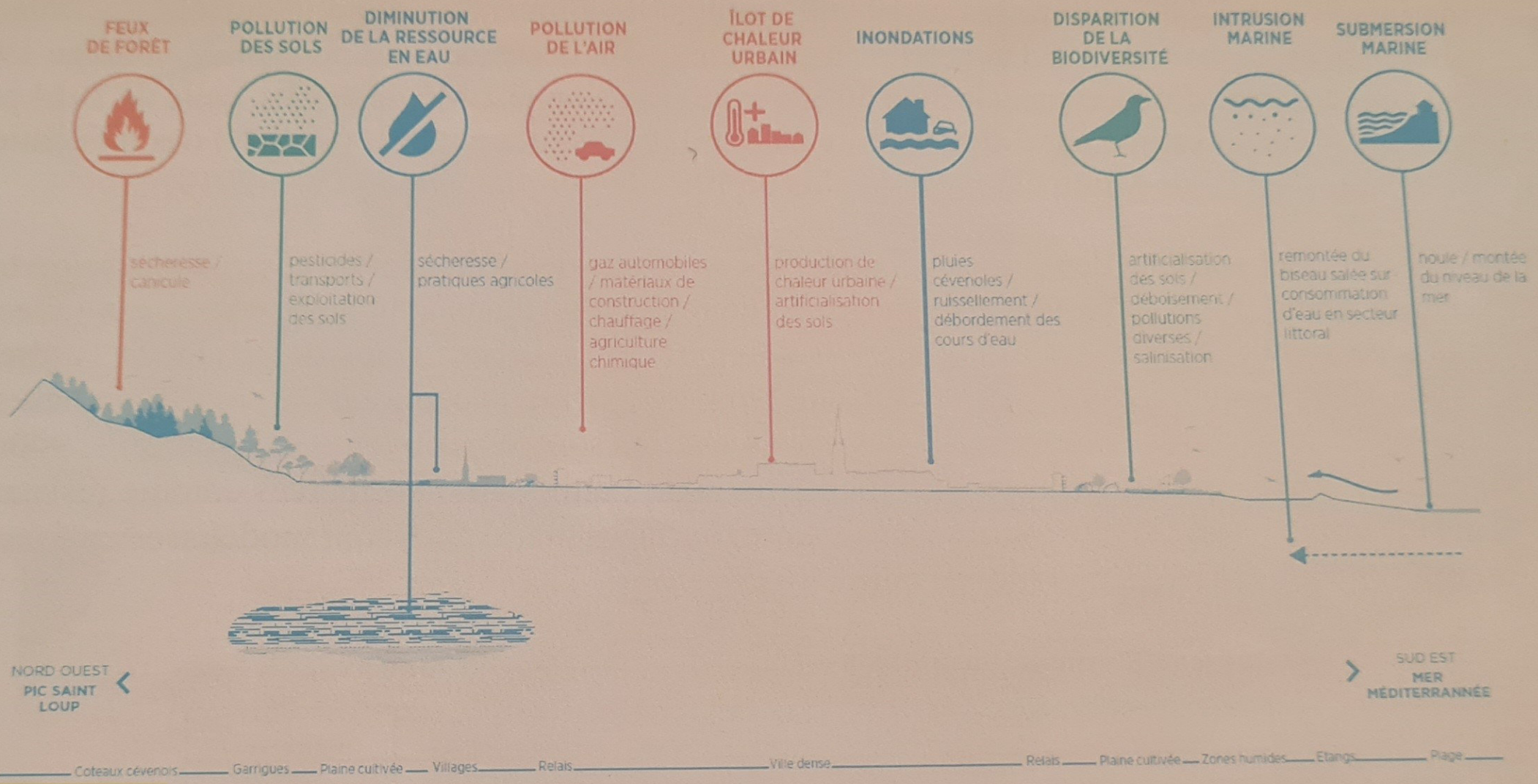

Source : PCAETs

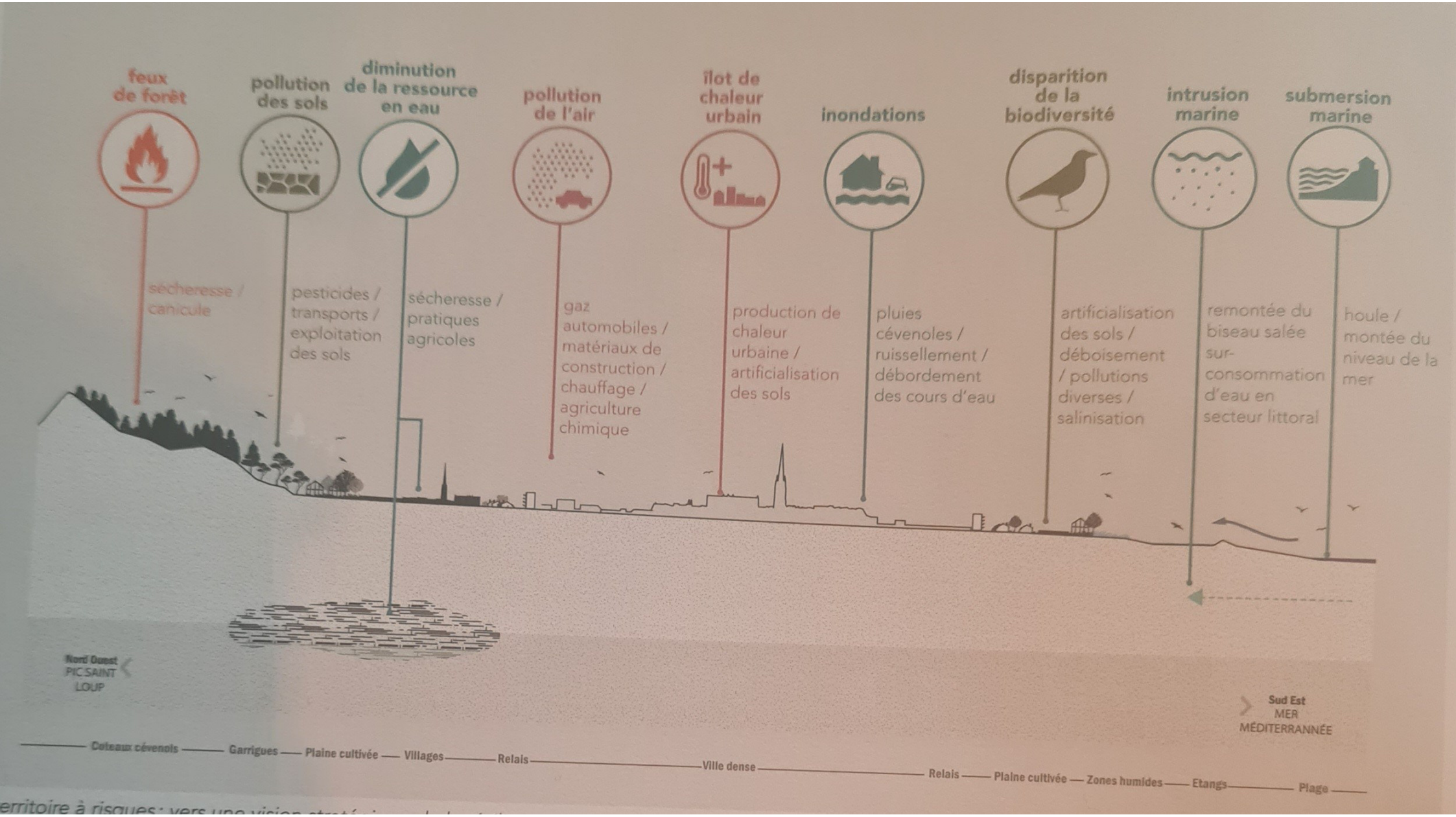

erritoire à risques : vers une vision stratégique

UN MANIFESTE INSCRIT DANS LES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

La transition environnementale et climatique du territoire s'appuie sur le travail prospectif « Montpellier Territoires » ayant permis de révéler des orientations stratégiques. Celles-ci sont déclinées dans les documents de planification et de programmation à l'échelle de la métropole (établis ou en cours d'élaboration) : SCoT, PCAET, PLUi, PLH ou PDU/SDMA*. L'ensemble de ces documents construit une vision, une manière de regarder l'existant pour inscrire le projet urbain de Montpellier dans son grand territoire.

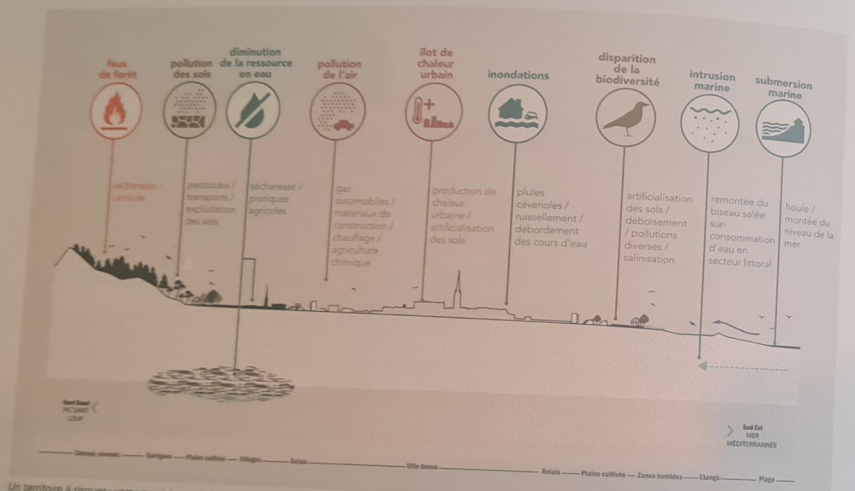

Un territoire à risques : vers une vision stratégique de la résilience et de la durabilité du territoire métropolitain

« Montpellier Territoires » offre une vision prospective de l'avenir de la Métropole, au sein de laquelle la Ville de Montpellier s'insère**. Elle intègre les principales problématiques du territoire pour les décennies à venir telles que l'écosystème environnemental partagé avec les territoires voisins, l'agroécologie, l'alimentation, l'acclimatation face aux risques naturels… pour orienter l'accueil des populations et des entreprises, les déplacements et guider la conception et la conduite des projets urbains sur le territoire métropolitain à toutes les échelles, du micro au macro.

Coteaux cévenols, garrigues, plaines cultivées, villages, villes moyennes, ville dense, zones humides, étangs et plage : chaque milieu du territoire contribue différemment à l'équilibre et au développement de l'écosystème montpelliérain, par des services rendus, à la fois écologiques et socio-économiques. Des services écologiques sur le cycle de l'eau, la biodiversité et la régulation thermique et des services socio-économiques qui concernent notamment l'agriculture, l'énergie, la gestion des déchets, les mobilités durables, les loisirs et le tourisme autant de gisements des activités et des emplois de demain. Certains de ces écosystèmes sont potentiellement mis en péril par le changement climatique et la pression démographique (extension urbaine sur les zones agricoles et naturelles, pollution des étangs…). Les services écosystémiques de ce territoire doivent être révélés, activés, optimisés, dans un double objectif de réduction de l'impact environnemental du territoire et de création de valeur.

*SDMA : Schéma directeur des mobilités actives, mobilités plurielles

**Étude menée avec l'équipe de François Leclercq Associés, BASE, Une fabrique de la Ville, Franck Boutté Consultants, Katalyse, Roland Ribi et Associés, Ingerop et la Condition Urbaine.

Le projet « Montpellier Territoires » constitue le socle des démarches de planification et de programmation en cours ou à venir : révision du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024, du Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2020-2030 et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Montpellier Méditerranée Métropole arrêté le 19 juillet 2018, devrait être approuvé en 2019. Ce schéma prend en compte **les évolutions démographiques** attendues sur la métropole d'ici 2040 et les besoins qui en découlent en affirmant le maintien de 2/3 du territoire en espaces agro-naturels et en limitant les espaces urbains existants ou futurs sur le 1/3 restant. Son défi majeur est de gérer son attractivité tout en préservant son exceptionnelle biodiversité méditerranéenne. Les orientations du SCoT doivent permettre de s'adapter au changement climatique et contribuer à en atténuer les effets, en particulier au regard des risques naturels, notamment hydrauliques, prégnants sur le territoire.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) s'inscrivent dans la continuité des ambitions du SCoT. Ils déclinent les orientations générales du territoire en précisant la prise en compte des thématiques (résilience environnementale et sobriété énergétique, préservation des ressources, mixité sociale et résidentielle…).

Après un premier Plan Climat élaboré dès 2014, le second **Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)** 2020-2025, en cours d'élaboration, prend en compte l'urgence climatique, anticipe et atténue les effets des évolutions prévisibles, accompagne le territoire dans la transition énergétique, améliore la trajectoire énergie-climat et envisage le territoire à travers des stratégies post-carbone vertueuses.

La forte dynamique démographique sur le territoire montpelliérain se traduit par un taux de croissance qui devrait se tasser tout en restant élevé (1,34 % par an à l'horizon 2025), Montpellier étant l'une des villes les plus dynamiques en France depuis plus de 40 ans. En réponse à cette dynamique démographique, le nouveau **Programme Local de l'Habitat** 2019-2024 (PLH), approuvé en février 2019, organise un plan d'action qui permet à chacun de vivre dignement et d'avoir accès à un logement. Six grandes orientations stratégiques le composent : soutenir une production diversifiée de logements, développer le logement social et abordable, agir en faveur de l'équilibre territorial, optimiser l'utilisation de l'espace urbain existant, déployer et adapter l'offre de logement pour les publics spécifiques, faire vivre la politique de l'habitat.

Enfin, sur le volet des mobilités, **le Plan de Déplacement Urbain (PDU) 2020-2030,** poursuit la mise en place d'un système multimodal de déplacement, dont la gestion des flux pendulaires issus du grand périurbain, la promotion de la ville des courtes distances et le développement des modes décarbonés et actifs. **Le Schéma des mobilités actives (SDMA)** a été adopté en Conseil de Métropole en décembre 2018. Il fixe notamment une part modale vélo à atteindre d'au moins 10 % dès la première phase de mise en œuvre du PDU. Pour atteindre cet objectif, un travail collectif est mené avec les associations d'usagers. Il vise à constituer un réseau continu, densément maillé et sécurisé qui favorise l'émergence de modes innovants (vélos et trottinettes électriques, roller…) ainsi que le partage équitable de l'espace public avec une plus grande considération des piétons.

Le SCoT va maintenir deux tiers du territoire en espaces agro-naturels

tableau 17 : restauration du corridor écologique et projet d'implantation du stade de football

Source : Métropole – SCOT adapté au projet de PLUi-C